

---

## **COMMUNIQUE DU DIRECTOIRE DU RHDP :**

### ***Protestation contre la Décision de suspension des « SMS » de l'ATCI***

---

Les Ivoiriens s'apprêtent à élire le 31 Octobre 2010, en toute sérénité et après une campagne électorale paisible, pour les cinq prochaines années, le Président de la République de Côte d'Ivoire. C'est en ce moment que l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI) prend une mesure qui va constituer une source de tension et de trouble, et compromettra gravement la bonne conduite du processus électoral à son terme.

En effet, en application d'une décision de l'ATCI, les communications par voie de « SMS » seront suspendues à compter du 31 octobre 2010, jour de l'élection présidentielle jusqu'à la proclamation des résultats provisoires.

Cette mesure, que rien ne justifie, constitue une véritable atteinte à la liberté de communication des Ivoiriens. La décision de l'ATCI est destinée, en réalité, à priver les représentants des candidats, du moyen de communiquer entre eux ou avec leurs Etats Majors politiques.

Or, la mission première des représentants des candidats dans les bureaux de vote est de veiller au bon déroulement du scrutin, d'aviser leurs Etats Majors respectifs des problèmes éventuels, et de solliciter, le cas échéant, les instructions nécessaires. Priver lesdits représentants d'un moyen de communication, c'est les empêcher de remplir correctement leur mission.

C'est pourquoi, réuni en session extraordinaire ce jour Vendredi 29 Octobre 2010 de 19h30 à 20h15, le Directoire du RHDP décide d'élever la plus vive et ferme protestation contre cette énième tentative d'empêcher les Ivoiriens de s'exprimer librement, ce qui présage d'une volonté manifeste de la part de la Majorité Présidentielle de manipuler les résultats de l'élection présidentielle du 31 Octobre 2010. En effet, le Directeur Général de l'ATCI est Directeur Local de Campagne du candidat Laurent Gbagbo.

Face à cette grave dérive, le Directoire du RHDP a saisi le Premier Ministre SORO Guillaume, le Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU et le Représentant du Facilitateur de l'Accord Politique de Ouagadougou.

Le RHDP a invité ces autorités, à tout mettre en œuvre pour garantir le droit fondamental des Ivoiriens de communiquer.

Le Directoire du RHDP invite les Ivoiriens à rester vigilants et mobilisés pour faire échec aux tentatives avérées de tricherie que cachent ces manœuvres de dernière minute.

Fait à Abidjan, le Vendredi 29 Octobre 2010

Pour le RHDP,  
Le Président du Directoire par Intérim

**LEGRE PHILIPPE**